



« LA CRISE COVID-19 DÉMONTRE L'IMPORTANCE DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE L'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ, ET LE RÔLE QUE LES MUTUELLES PEUVENT JOUER À CET ÉGARD »

DECLARATION DU MOUVEMENT MUTUALISTE AFRICAIN ET MOYEN-ORIENTAL DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA COVID-19 ET DE LA RELANCE POST-PANDÉMIE

1. **S'appuyer sur les mutuelles et la société civile pour assurer une réponse inclusive à la pandémie et pour œuvrer à la protection sociale-santé universelle**
2. **Renforcer et équiper les systèmes de santé et de protection sociale**
3. **Répondre à la crise socio-économique, le réel défi qui attend l'Afrique**

Les mutuelles de santé promeuvent et facilitent l'accès à la santé et aux services de santé à travers les mécanismes de solidarité, de prévention et de promotion de la santé, ou d'offre de services qui agissent sur les déterminants sociaux de la santé. Les mutuelles sont organisées au niveau professionnel (mutuelles des agents des différentes fonctions publiques par exemple), mais sont également présentes au niveau communautaire, ce qui les place au plus près de populations qui peuvent souvent être difficiles à atteindre par les dispositifs gouvernementaux et certains moyens de communication tels qu'internet, la télévision, ou dans certains cas, la radio. Les mutuelles s'engagent pour l'égalité hommes-femmes au sein des structures militantes, auprès des adhérents mutualistes et dans la vie des instances. En intervenant en support de l'action étatique et en collaboration avec celle-ci, elles ont été des alliées de fait des gouvernements dans la lutte contre la COVID-19 mais également dans la relance économique.

Alertant que la pandémie pourrait effacer les progrès économiques et sociaux réalisés par le continent africain, les Chefs d'État africains ont déploré que face à cet « ennemi commun », le monde ait affiché un front désuni. *«Les pays en développement, notamment africains, subissent plus durement les effets économiques et sociaux de l'absence d'initiatives de portée mondiale en faveur de leurs économies »*¹.

Le continent africain compte aujourd'hui un nombre de malades et de morts du coronavirus moindre que dans la plupart des autres régions du monde. Cette relative bonne nouvelle ne doit pas faire oublier que le bilan aurait pu être plus lourd si l'évolution de la maladie avait été toute autre. Un certain nombre de projections prédisaient un nombre de morts de la COVID-19 de presque 200 000 personnes durant la première année². Nous en connaissons 40 000³ en Afrique ce qui est bien moindre que ces estimations. Mais les acteurs de santé doivent rester vigilants.

Les difficultés des sociétés européennes à faire face à une deuxième vague rappelle l'importance et l'urgence de construire et de renforcer les systèmes de santé de manière structurelle (et hors période de crise) en Afrique et au Moyen Orient. C'est pourquoi l'Association Internationale de la Mutualité a développé ces recommandations sur la riposte à la COVID-19 ainsi que sur la préparation post-COVID 19, s'appuyant sur les réalités des sociétés en Afrique et du Moyen-Orient en essayant de dessiner un chemin authentiquement africain de sortie de

1. Assemblée générale des Nations Unies, septembre 2020. L'Afrique cherche à mobiliser l'appui international à la relance de son économie affaiblie par la COVID-19.

2. Organisation Mondiale de la Santé, Bureau régional Afrique, Nouvelles estimations de l'OMS : près de 190 000 personnes pourraient mourir de COVID-19 en Afrique si la maladie n'est pas maîtrisée, 7 mai 2020

3. Union Africaine, Centre Africain du Contrôle des Maladies et de la Prévention, Bulletin d'information N° 40 :sur la pandémie de la maladie à Coronavirus (COVID-19), 20 Octobre 2020

crise et de développement socioéconomique. Nous souhaitons que les recommandations de cette Déclaration soient prises en compte dans le cadre de la réalisation des objectifs des grands programmes internationaux et régionaux de développement : **le prochain partenariat UE-Afrique de l'Union européenne, les Objectifs de Développement Durable de l'Organisation des Nations Unies, la stratégie de l'Organisation Internationale du Travail sur le Travail Décent et l'atteinte de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine**. Il est clair que la protection sociale et le droit à la santé ne peuvent plus être que mentionnés dans ces programmes de manière générale et transversale, mais qu'ils doivent devenir un véritable chantier.

Recommandations

1. **S'appuyer sur les mutuelles et la société civile pour assurer une réponse inclusive à la pandémie et pour œuvrer à la protection sociale-santé universelle**

C'est dans un contexte de systèmes de santé en constitution que les mutuelles de santé et les programmes qui les soutiennent ont mis en place des interventions en Afrique pour combattre la COVID-19. Les mutuelles et les programmes de soutien aux mutuelles - Programme d'Appui aux Stratégies Sociales (PASS) et Mon Assurance Santé Mutuelle (MASMUT) - se sont distingués par **un grand nombre d'actions**. En Côte d'Ivoire, le PASS a aidé dans l'accès aux services d'information et de sensibilisation, appuyé l'accès en matériel sanitaire et d'hygiène, de soutien alimentaire et d'actifs économiques pour 24 000 personnes issues de 6000 ménages. La Mutuelles des Forces Auxiliaires (Maroc) a contacté ses adhérents atteints de maladies chroniques pour s'enquérir de leurs situations et des difficultés rencontrées pour parvenir aux consultations médicales auprès des médecins et traitements médicaux et les aider à y accéder en évitant toute interruption de leurs protocoles thérapeutiques et si nécessaire leur faire parvenir jusqu'au domicile. Au Togo, en République Démocratique du Congo ou au Burundi, les mutuelles et les plateformes mutualistes ont confectionné des masques barrières en tissu de bonne qualité, doté les organisations membres en masques en tissu, en gels hydroalcooliques au profit des mutualistes, sensibilisé différentes catégories professionnelles sur la mise en application de différents gestes installé des kits de lavage des mains dans des lieux stratégiques ; Les interventions des mutuelles ont été effectuées en complément de l'action des Etats et ont illustré en quoi la mobilisation de la société civile est nécessaire à la lutte contre la COVID-19.

L'Association Internationale de la Mutualité appelle :

- **A l'application des recommandations de la [Plateforme de Lomé](#) :**
 - **Le renforcement ou la mise en œuvre de dispositifs légaux régissant les mutuelles de santé.** Ces dispositifs doivent être mis en place par des mesures d'application, garantissant ainsi la viabilité des mutuelles des points de vue institutionnel, technique, financier et fonctionnel. L'existence d'un environnement légal présentant des droits opposables ainsi que des obligations incombant aux mutuelles est le premier élément pour aider au développement de celles-ci.
 - **L'instauration et la mise en œuvre effective de mécanismes d'adhésion obligatoire à la couverture sanitaire pour l'ensemble de la population en Afrique,** reposant sur un processus évolutif, allant de la conception aux phases de transition et à l'implémentation. Seul un système d'assurance obligatoire est en mesure d'assurer la solidarité, la mutualisation des risques, ainsi que la pérennité des ressources.
 - **La délégation de gestion et d'organisation de la couverture de santé universelle aux mutuelles.** Les spécificités inhérentes au modèle mutualiste au rang desquelles la fiabilité, la proximité, la démarche participative, la défense croisée de l'intérêt des citoyens et de la cohérence du système de protection sociale, sont des avantages.

- **A ce que les bailleurs internationaux améliorent la communication sur la disponibilité de fonds mobilisables en situation d'urgence ainsi que la flexibilité de leur délivrance.** Les partenaires et membres de l'AIM ont été extrêmement proactifs dans la stratégie de riposte à la COVID-19 mais n'avaient pas facilement accès à l'information sur la disponibilité ou non de fonds auxquels leurs actions pouvaient être éligibles.
 - Un point d'information national ou régional compétent sur ces questions, mis à disposition des organisations des organisations de la société civile serait par exemple pertinent. Si de telles structures existent déjà, elles devraient alors être mobilisées plus amplement en situation de crise.
 - Il faudrait également flexibiliser la délivrance de ces fonds tout en mettant en place un certain nombre de mécanismes « garde-fous » afin de s'assurer que l'aide arrive à ceux qui en ont besoin. Le renforcement des liens entre les centres de santé mutualistes et les districts sanitaires de l'Etat, pourraient permettre aux mutuelles de jouer pleinement leur rôle dans la riposte nationale face aux crises sanitaires actuelles et future.
 - Compte tenu de leur proximité auprès des populations, des mécanismes de solidarité qu'elles animent, de leur engagement historique dans des actions de prévention et de promotion de la santé, et dans le financement de l'accès aux soins, les mutuelles de santé doivent être reconnues par les gouvernements ou les partenaires techniques et financiers comme des acteurs de la société civile en capacité de recevoir, ou d'aider au déploiement des aides. La reconnaissance juridique des mutuelles de santé par les gouvernements est donc un préalable nécessaire à une telle reconnaissance et doit asseoir la légitimité des mutuelles à assumer un tel rôle.

2. Renforcer et équiper les systèmes de santé et de protection sociale

Selon les statistiques de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et la Banque Mondiale, l'Afrique compte en moyenne 10 lits d'hôpitaux pour 10 000 personnes, comparée à 6,5 pour 1000 personnes en France ou 3,5 pour 1000 personnes en Italie.^{4,5} Selon la Banque Mondiale, l'Afrique subsaharienne comptait en 2017 0,2 docteur pour 1000 personnes. Dans l'Union européenne, cette moyenne était de 3,7 et en Amérique Latine et dans les Caraïbes, de 2,3.⁶ C'est dans ce contexte que la pandémie de la COVID-19 a atteint l'Afrique et a suscité les plus grandes craintes quant à son impact sur le continent. Pour l'instant, ces craintes ne se sont pas réalisées. Celle-ci a rappelé qu'il est plus important que jamais de mettre sur place des systèmes de santé et de protection sociaux forts, équipés en ressources matérielles et humaines, afin de protéger au mieux les populations.

L'Association Internationale de la Mutualité appelle :

- **A l'adoption de piliers portant spécifiquement sur la santé et la protection sociale dans toutes les stratégies internationales de partenariats au développement en Afrique et au Moyen-Orient, afin d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD)** de réduction de la pauvreté, d'égalité des sexes, de croissance soutenable, de travail décent ainsi que de réduction des inégalités entre les pays.
- **A ce que les bailleurs internationaux améliorent la communication sur la disponibilité de fonds mobilisables pour des projets de long-terme visant à renforcer les systèmes de protection sociale - santé.**
- **A l'investissement dans les infrastructures de santé, dans la formation des professionnels de santé, dans les équipements de santé, un panier de soins ainsi que dans les mécanismes de paiement adaptés.** Les capacités logistiques des systèmes de santé sont le cœur des préoccupations des

4. Organisation Mondiale de la Santé, Statistiques sanitaires mondiales 2009, Personnel de santé, infrastructures sanitaires et médicaments essentiels, 2009

5. Base de données de la Banque Mondiale

6. Base de données de la Banque Mondiale

gouvernements durant la crise de la COVID-19, dans la mesure où le manque d'équipements et de personnels de santé empêchent la prise en charge de la totalité des malades de la COVID-19 et/ou imposent l'interruption des soins pour les autres malades.

- **A prioriser la création de systèmes d'information fiables et robustes, à commencer par les capacités de tests et de diagnostics.** Les systèmes d'informations font partie des éléments indispensables à la prise de décision en politique de santé, appuyée sur des éléments objectifs. Dans le cadre de la lutte contre la COVID en Afrique, l'évaluation de l'impact de la maladie reste partielle, notamment à cause du manque de tests. Hors période de pandémie, les diagnostics, les tests et actes médicaux, intégrés aux infrastructures d'information, sont requis pour assurer le pilotage des politiques de santé publique. Les mutuelles de santé, de par leur présence au plus près des populations, sont bien placées pour aider à la collecte de ces informations et pour leur intégration.
- **A l'investissement dans les systèmes de santé y compris de technologies numériques.** Dans le cas de la COVID-19, l'information digitale a permis de diffuser des messages préventifs à destination des populations afin d'améliorer l'hygiène et de ralentir la progression du virus. C'est une des actions menées par les mutuelles en Afrique à partir du mois de mars. Les outils numériques permettent également la continuité de certaines activités des mutuelles malgré la restriction des déplacements des populations. De même, les outils numériques peuvent se révéler utiles dans la gestion et la surveillance de l'évolution des pandémies en général. Cependant, la disponibilité et l'accès des populations aux technologies numériques (téléphones, services de téléphonie, accès internet,...) restent néanmoins faible en Afrique subsaharienne comparé au reste du monde. Ils ne peuvent donc pas constituer le seul angle de réponse par rapport à la pandémie et le seul outil d'expansion des systèmes de santé mais sont à placer dans une approche globale de l'accès à la santé et aux soins de santé.
- **A impliquer l'Afrique dans la collaboration internationale scientifique** afin de tirer les enseignements appropriés de l'évolution de la pandémie de la COVID-19 sur le continent et voir en quoi ceux-ci peuvent être appliqués à la riposte dans le reste du monde.
- **Plus généralement, à porter une attention particulière à l'investissement dans le secteur pharmaceutique africain.** Aujourd'hui, l'Afrique et le Moyen-Orient importent du reste du monde l'immense majorité des produits pharmaceutiques qu'ils consomment⁷, ce qui les met en position de faiblesse en cas de forte hausse de la demande mondiale comme c'est le cas aujourd'hui. Le développement d'un secteur pharmaceutique fort, assorti d'un système réglementaire robuste et protecteur de la sécurité des patients, ainsi que d'une politique vigoureuse de lutte contre la contrefaçon devraient être des priorités. Par exemple, le développement des médicaments génériques, qui ont manqué partout dans le monde durant la crise, pourrait être encouragé.
- **A développer les infrastructures appropriées afin de pouvoir acheminer et stocker les produits pharmaceutiques nécessaires à la lutte contre la COVID.** Nous pensons notamment au matériel nécessaire au maintien des bonnes conditions de température pour la conservation de certains vaccins contre la COVID, dont l'offre sera sous tension au niveau mondial.
- **A assurer l'accès à des produits pharmaceutiques de qualité, performants, sûrs, à un prix équitable.**

3. Répondre à la crise socio-économique, le réel défi qui attend l'Afrique

Pour le moment, par rapport aux estimations, le nombre de décès totaux dus à l'épidémie de COVID-19 est resté modeste dans la majeure partie des pays d'Afrique et du Moyen-Orient. C'est une source de soulagement qui peut être liée à la jeunesse de la population du continent, à la précocité des mesures de confinement et de fermeture des frontières, ainsi qu'à des causes liées au système immunitaire de la population sur le continent. Cependant, les conséquences socioéconomiques des mesures de restriction de mouvements se font déjà sentir. En parallèle, on s'attend à ce que la situation alimentaire s'aggrave en Afrique, du fait de la potentielle baisse des revenus des ménages et des entreprises exportatrices, qui devront probablement traduire la baisse des revenus

7. Organisation de Coopération et de Développement Economique, COVID-19 et l'Afrique : Implications socio-économiques et réponses politiques ([en anglais](#)), 7 mai 2020

induits par la dépression de la demande extérieure par une baisse des salaires de leur main-d'oeuvre. La position de l'Afrique dans les chaînes de valeurs mondiales et sa spécialisation économiques ne sont pas étrangères à ce phénomène. Ainsi, une stratégie de réponse doit aussi prendre en compte ces aspects qui auront un impact sur la capacité des populations à souscrire à une assurance santé.

L'Association Internationale de la Mutualité appelle :

- **A porter une attention particulière aux conséquences de la baisse de revenus sur les ménages:**
 - La baisse de la capacité de contribution aux structures d'assurance maladie communautaires et professionnels et donc la mise en danger de la viabilité de ces structures
 - Le report des consultations médicales à cause de leur coût
 - L'augmentation de l'incidence de dépenses de santé catastrophiques
 - La baisse du pouvoir d'achat des ménages, menant à l'aggravation des risques de malnutrition dans les régions déjà sous tension
- **A soutenir les revenus ou la subsistance dans le secteur agricole en période de réduction des exportations**, consécutive à la contraction de la demande dans les pays du Nord. Il faut noter à cet effet que la baisse des prix des produits agricoles due à la contraction de la demande dégradera également les revenus des ménages.
- **A noter que la mise à l'arrêt et/ou la perte de revenus d'un certain nombre de secteurs (tourisme, transport aérien, hydrocarbures, agriculture) a contribué à tarir les revenus fiscaux des gouvernements** et à empêcher toute politique de soutien vigoureux à l'économie.
- **A faire, lors de la sortie de crise, de la mise en place de politiques économiques et fiscales robustes une priorité**, afin de doter les Etats de plus de ressources afin de mener leurs objectifs de politiques publiques et de soutenir l'accès des populations à la protection sociale et à la couverture sanitaire universelle et solidaire.
- **A maintenir, en l'absence de revenus fiscaux stables, la solidarité internationale.** Le risque de tarissement des flux d'aide internationale est réel et l'atteinte des objectifs des grandes stratégies internationales de droits humains (le futur partenariat Afrique-UE de l'Union européenne, les Objectifs de Développement Durable de l'Organisation des Nations Unies, la stratégie de l'Organisation Internationale du Travail sur l'extension de la protection sociale, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine) doit rester prioritaire en période de crise. A cet égard, les réflexions sur le prolongement du moratoire sur les dettes mais également sur leur annulation doivent être poursuivies.